

JOURS DE PUBLICATION :  
Mardis et Vendredis.  
PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Deux Piastres par An.  
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement  
n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent dis-  
continuer doivent en donner avis, au Bureau du  
Journal, un mois avant l'échéance de leur abon-  
nement. Les abonnements sont de six mois.  
RATES-UNIS :—Trois piastres.

HONORÉ MERCIER, — Rédacteur.

# COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE.  
RUE DES CASCADES

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, et moins, une insertion. . . . . 50  
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix. . . 67  
Pour chaque insertion subséquente, par ligne. . 10  
On traite de gré à gré pour les Annonces qui  
devraient être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires, — LUSSIER & FRERES.

Vol. 10.

St. Hyacinthe, (Bas-Canada), Mercredi, 29 Octobre, 1862.

No. 68

## ADRESSES D'AFFAIRES.

**LAFRAMBOISE ET PAPINEAU,**  
AVOCATS,  
Rue Laframboise.  
St. Hyacinthe, 13 mai 1853.

**SICOTTE & CHAGNON**  
AVOCATS.  
Rue St. Hyacinthe, à côté du Bureau de  
Poste.  
St. Hyacinthe, 11 mai 1858.

**BOURGEOIS ET BACHAND,**  
AVOCATS.  
RUE GIROUARD.  
ST. HYACINTHE.

J. B. BOURGEOIS,  
P. BACHAND.  
1er Juin 1862.

**R. E. FONTAINE,**  
AVOCAT.  
Rue St. Denis, porte voisine du Bureau  
d'Enregistrement  
St. Hyacinthe, 19 Août, 1862.

**ROBERTSON & RACICOT,**  
AVOCATS,  
Sweetsburgh, District de Bedford.  
Octobre 1860.

**JOSEPH ROY,**  
AVOCAT.  
Tient son Bureau, Rue Cascades, Maison de M.  
N. Chaput.  
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marivert  
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

**A. B. Parmelee,**  
AVOCAT,  
Waterloo, C. E.,  
Suivra les Cours du District de Bedford.  
9 novembre 1861.

**T. DESNOYERS**  
AVOCAT.  
RÉSIDENT : — DRUMMONDVILLE.

M. Desnoyers suivra les Cours de St. Hyacinthe  
et du district d'Arthabaska.  
Drummondville 14 Janvier 1862

**D. G. MORISON, Notaire.**  
A transporté son BUREAU, coin de  
Rues LAFRAMBOISE et DESSAUL-  
LES.  
St. Hyacinthe, 1er mai 1857.

**Dr. C. BUCKLEY.**  
Le Dr. BUCKLEY a transporté sa Phar-  
macie dans le Magasin ci-devant occupé par  
M. Leonard Beaudry, Rue Cascades, maison  
Edmond Boivin.  
St. Hyacinthe, Mai 1862.

**DR. R. GRIEPEY.**  
ÉLÈVE GRADUÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
DE QUÉBEC,  
No. 6, Rue (Côte) St. Lambert, No. 6.  
Haut de la Rue St. Laurent, près de la Rue  
Craig, MONTREAL.  
Consultations à toute heure.  
8 mai 1861.

**W. SCHOLES,**  
FABRICANT DE  
BOTTES ET SOULIERS,  
PLACE DU MARCHÉ,  
MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR MOTIN & MAYNARD.  
ST. HYACINTHE,  
Réside toute espèce d'ouvrage pour pratiques, à  
des conditions très libérales.  
19 Nov. 1861.

**THEODORE DRAGON.**  
HOUSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE,  
POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

RÉSIDENT, ST. HYACINTHE.  
24 Mai 1862.

**Hotel du Canada,**  
TENUE PAR  
**MICHEL PALARDY,**  
PLACE DU MARQUÉ, — ST. HYACINTHE.  
1er Septembre 1862.

**Dr. F. X. COTE,**  
(Ancien Jéve du Dr. Magloire Turcot.)  
à ST. HUBERT  
RUE CASCADES, ST. HYACINTHE,  
AU-DESSUS DES ATTIENNES DU

"Courrier de St. Hyacinthe."  
VISIBLE À TOUTE HEURE  
Pensionnaires demandés.

DEUX OU TROIS pensionnaires trouveront une  
bonne pension dans une maison privée, et à  
des prix modérés, en s'adressant à M. MAX. A.  
KEROACK, Libraire, rue Cascades.  
15 Juin 1862.

## HOTEL DE MONTREAL.

TENUE PAR

**ABRAHAM MONETTE,**

Près de la Station du Chemin de Fer du Grand Tronc.

Le Propriétaire de cet Etablissement vient d'ouvrir en addition à son ancienne Maison, un vaste  
bâtiment à Trois Étages, ce qui en fait maintenant un

Hotel de 1ère Classe, le plus spacieux de St. Hyacinthe.

Cet Hôtel est entièrement meublé à neuf et Messieurs les Voyageurs y trouveront tout le confort  
désirable. La table sera toujours abondamment servie des meilleurs produits du Marché. Les Vins  
et Liqueurs seront de premier choix. — De plus : Grande Cour et Bonnes Ecuries.

St. Hyacinthe, 28 Août 1862.

## Maison à Vendre ou à Louer.

UNE grande Maison de Brique pouvant servir  
comme Magasin, ou Maison Privée, à 2 étages,  
tres avantageusement située au coin des rues  
Cascades et Pitié, dans une place très centrale,  
à proximité du Marché. — Conditions libérales.  
S'adresser à St. Hyacinthe, à

NOEL BAYARD.

St. Hyacinthe 6 Juin 1862.

## ASSORTIMENT COMPLET

DE  
Livres de Prières et de Littérature; Livres et  
fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et four-  
nitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fan-  
tasia; Cadres, Images, Médailles; Christis, Cha-  
pelets, Médailles et dentelles; Peinture, Boîtes de  
Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie;  
Bijouterie, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumerie,  
Brosses, Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en  
Porcelaine; Tapissierie Anglaise et Américaine;  
Cartes à jouer, (agence pour le Canada).

Nos caves sont toujours pourvues de Vins et  
d'Eau-de-Vie de qualité supérieure.

J. B. ROLLAND & FILS.

## PERDU OU VOLE.

DANS la nuit de lundi à mardi 29 Sept., un  
cheval rouge, la propriété de François Des-  
marais, de Vercheres. Ce cheval a le grin noir et  
court, la queue longue et de même couleur; ce  
cheval peut avoir 13 ans, il n'a pas de poil sur une  
des épaules par suite d'une plaie qu'il eut étant  
jeune. Il avait un sabot dans une des pattes de  
devant au moment où il est disparu.

## A VENDRE.

M. PIERRE HOULE offre en vente une superbe  
TERRE de deux arpents sur rive, située vis-à-  
vis l'Eglise de St. Dominique, à six milles de la  
Cité de St. Hyacinthe, presque toute cultivée,  
moins une dizaine d'arpents en bon bois, bien  
bâtie de MAISON, GRANGE et autres bâties.  
Pour les conditions qui seront des plus avan-  
tageuses, s'adresser à St. Hyacinthe au propriétaire  
sousigné.

PIERRE HOULE.

1er septembre, 1862

## DEMANDES.

Avec un salaire de \$30 par mois  
toute dépense payée.

ON demande des AGENTS, dans toutes les par-  
ties du Canada Est et Ouest, pour la vente  
d'une

**NOUVELLE MACHINE À COUDRE,**  
Non encore introduite en Canada.

Elle promet une fortune peut être réalisée par  
leur vente.

S'adresser immédiatement, à

MICHEL RATTY,

Agent Général,

Bureau de Poste, Québec.

Québec, 29 Sept., 1862.

## PIERRE HOULE,



## MAGASIN DE CHAUSSURES,

COIN DE LA PLACE DU MARCHÉ,  
**St. Hyacinthe.**

M. P. HOULE, tout en offrant ses plus sincères  
remerciements à ses nombreuses pratiques et au pu-  
blic en général pour la liberté de leur annoncer  
qu'il a transporté son établissement dans la nou-  
velle maison qu'il vient d'acquiescer au coin de la  
Place du Marché, vis-à-vis M. M. Préfontaine &  
Liberté, où il vient d'ouvrir un Magasin de  
Chaussures auquel est attaché sa boutique, et où il  
aura constamment en mains un assortiment  
varié et choisi de

Bottes, Bottines, Souliers,

ETC., ETC., ETC.

Qu'il vendra à bien Bon Marché.

— De plus, —

M. Houle sera toujours prêt, comme par le passé  
à recevoir toute commande qu'il exécutera sous le  
plus bref délai et avec les meilleurs matériaux.

St. Hyacinthe, 1er Septembre 1862.

## AVIS.

Monsieur P. S. MARQUETTE, sculpteur, vient  
d'établir son atelier dans les Bâtisses de l'Hôtel de  
Montreal tenu par M. T. Monette.

M. Marquette se chargera de dorer, argenter, en-  
cadrer des miroirs et images et faire toutes répara-  
tions que l'on voudra bien lui confier. Les meub-  
les vernis à domicile.

St. Hyacinthe, 29 Octobre, 1862.

## FEUILLETON

**THEODORE ET LOUIS.**

LE REMPLAÇANT ET LE REMPLACÉ.

### DEUXIEME PARTIE.

#### CHAPITRE VI

Le double duel.

Lorsque Vermont entendit l'interpellation  
à lui adressée par un sous-officier chevronné  
(car Schiller portait deux chevrons), il s'émou-  
vra d'acquiescer à l'invitation de son  
ancien, et, quittant sa compagnie, il s'appro-  
cha du maître d'armes en lui demandant  
poliment ce qu'il voulait lui dire.

"Tout simplement, répondit Schiller de  
l'air le plus simple qu'il put prendre, de me  
céder les dames avec lesquelles vous vous  
trouvez, pour que je les rende aux deux  
capitaines de mon régiment à qui vous vous  
êtes permis de les enlever en abusant envers  
ces deux hommes de l'autorité que votre  
grade vous donnait sur eux."

A ces mots, Vermont regarda Schiller  
avec un étonnement qui tenait de la stupe-  
faction; puis, le toisant du haut en bas, il  
lui dit avec tout le sarcasme qu'il lui fut  
possible de conserver: "Je ne vous com-  
prends pas, Monsieur."

L'autre répéta sa phrase en accentuant  
chaque mot, puis il ajouta: "Il me semble pour-  
tant que c'est assez clair ce que je vous dis là."  
— Et si je refuse de faire droit à votre  
insultante requête!

— Alors naturellement c'est à moi que  
vous aurez affaire, mon petit, et non plus à  
des hommes d'un grade inférieur au vôtre;  
vous comprenez?

— Oui, je comprends parfaitement que  
c'est une querelle que vous cherchez; seule-  
ment ce que je ne comprends pas, c'est que  
je ne comprends pas encore, c'est qu'un sous-  
officier, un ancien comme vous, conserve  
assez peu le respect de soi-même pour pren-  
dre la parti et la défense d'hommes qui se  
sont conduits envers des femmes d'une  
manière indigne d'un militaire français.  
Puisque vous avez envie de vous battre avec  
moi, qui ne vous connais pas, qui n'ai jamais  
eu le moindre rapport avec vous, tout autre  
prétendu est plus convenable que celui-  
là; ainsi, par exemple, il fallait me dire tout  
simplement: "Camarade, il faut d'abord  
chaud aujourd'hui; voulez-vous me faire  
le plaisir de vous rafraîchir avec moi d'un  
coup de sabre?" Bien volontiers, vous  
auriez répondu, et nous serions allés gaiement  
sur le terrain. Je me serais dit: Voilà  
un original qui a envie de se battre avec  
moi, je ne sais pas pourquoi; peut-être pour  
savoir si j'ai le cœur et le poignet solides;  
son, faut le contenter l'ancien; j'aurais au  
moins conservé quelque estime pour vous,  
tandis que le prétexte que vous avez ima-  
giné vous déshonore à mes yeux.

— Ah ça! est-ce que vous avez par hasard  
la prétention de me donner des leçons?  
répondit Schiller d'un ton rogue; apprenez  
que vos moustaches sont encore trop courtes,  
et qu'il vous faut quelque chose de ferocé  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit

— Assez causé, répliqua Vermont; je vais  
dire deux mots à ces dames, et je suis à vous."  
Pendant cette conversation, qui avait été  
basse, la tante Brohier et sa nièce avaient  
continué à marcher dans la direction de la  
ville, en se restaurant de temps en temps  
pour voir si le sergent Vermont les suivait.  
Elle n'étaient pas sans inquiétude sur ce  
qu'avait pu lui dire le sous-officier étranger;  
Bertha avait remarqué qu'il avait mauvaise  
mine, et qu'il avait quelque chose de féroce  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit  
dans le regard. Enfin Vermont le rejoignit

— N'est-ce pas que c'est un homme inter-  
ressant, qu'un affable de l'ignoble nom de Bour-  
reau des crânes, et dont j'ai entendu parler?  
— Précisément, répondit ensemble le  
tambour-maitre et le cuirassier.

— Partons vite et allongeons le pas, dit  
Théodore en s'élançant hors du café.

— Si cela ne vous contrarie pas, je vous  
accompagnerai, dit le cuirassier en rejoignant  
dans la rue Théodore, qui déjà s'éloignait à  
grands pas; quoique appartenant à la grosse  
cavalerie, vous verrez que je suis encore  
assez lesté pour vous suivre.

— Vous me ferez plaisir, répartit Théo-  
dore; et les deux sous-officiers suivirent le  
tambour-maitre, qui leur servait de guide.

Pendant ce temps-là, Vermont et son  
adversaire étaient arrivés sur le terrain. Les  
témoins avaient fait choix d'un emplacement  
convenable, où le vent et le soleil étaient  
partagés également entre les deux combat-  
tants; puis, comme on n'avait pas d'autre  
arme que celle que chacun d'eux portait,  
c'est-à-dire le briguant de fantassin, il fut  
convenu qu'ils se battraient avec cette arme  
jusqu'au premier sang. "Vous entendez,  
jeune homme, dit Schiller à Vermont; seu-  
lement je vous prévins que le premier sang  
que je tire à mon adversaire est ordinaire-  
ment le dernier, car après il ne lui en reste  
plus une goutte dans les veines."

Quand Vermont se fut rapproché de son  
adversaire, celui-ci lui dit: "Pour arran-  
ger convenablement notre affaire, nous avons  
besoin de témoins; si vous voulez, je vais  
envoyer à l'hôtel des Trois-Couronnes le  
tambour-maitre, que voici; il invitera, de  
votre part, celui ou ceux des sous-officiers  
que vous lui désignerez, et de la mienne,  
un ou deux de mes amis. Cela vaudra

mieux que d'aller nous-mêmes dans cette  
réunion; on pourrait soupçonner quelque  
chose; cela ferait du bruit, et je pense que  
vous tenez, comme moi, à l'éviter. En  
attendant, nous nous promènerons en fumant  
notre pipe, au milieu de la foule qui com-  
mence à encombrer les allées."

Vermont ne fit pas d'objection; seulement  
ayant aperçu un soldat de sa compagnie qui  
se promenait avec quelques camarades, il  
lui dit d'accompagner le tambour-maitre et  
de prévenir le sergent Cerny qu'il l'atten-  
dait, ou à son défaut le sergent Jacquet.

Vingt minutes après les témoins arrivè-  
rent, à l'exception de Cerny, qui ne s'était  
pas trouvé dans la salle quand l'envoyé de  
Vermont s'y était présenté. Comme il y  
avait en ce moment un assez grand nombre  
d'officiers et de bourgeois sur la promenade,  
on convint, pour ne pas exciter les soupçons,  
de se rendre séparément, chaque adversaire  
avec ses deux témoins, à un petit bois que  
tous connaissaient, et qui était situé à cent  
pas du champ de manœuvre habituel des  
troupes. Pendant le trajet, chaque antago-  
niste expliquait l'affaire à ses témoins, et  
arrivés sur le terrain, ceux-ci se réunirent  
de part et d'autre pour régler les conditions  
du combat.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, il s'est fait un  
changement notable dans nos mœurs, même  
dans nos mœurs militaires, relativement à  
cette coutume barbare du duel, qui s'est per-  
pétuée jusqu'à nous, malgré les efforts de la  
religion, de la civilisation et des lois. Le  
duel, même dans l'armée, est devenu beau-  
coup plus rare qu'autrefois; et si la législa-  
tion n'a pu encore l'abolir entièrement,  
l'usage le tolère, il est vrai, mais pour des  
cas rares, et en l'entourant de certaines  
précautions propres à en prévenir une  
partie des abus. Le dueliste de profes-  
sion a cessé d'être en honneur comme il  
l'était à l'époque dont nous parlons; il est  
tombe dans le juste mépris que mérite un  
faux brave qui ne brille que parce qu'il est  
expert au meurtre, et dont tout le courage  
consiste dans l'adresse et dans l'habitude.

Aujourd'hui les témoins empêcheraient for-  
mellement un combat pour des motifs aussi  
ridicules et aussi futiles que ceux qui allaient  
autrefois faire courir les hommes à la mort.

Quand Schiller s'était aperçu que le ser-  
gent de Cerny n'était pas venu servir de  
second à son camarade, il en avait été vive-  
ment contrarié: "Cours vite, avait-il dit  
tout bas à son prévôt le tambour-maitre;  
tâche de le découvrir, et dis-lui que son ami  
l'attend pour être son témoin; tu l'amèneras  
toi-même par le chemin le plus court, et  
attends que nous irons sans nous presser et  
comme en nous promenant, nous arriverons  
encore à temps. Je veux en finir avec cet  
homme pendant que j'y aurai la main."

Le prévôt partit aussitôt, et cette fois il  
trouva de Cerny qui prenait quelques rafraî-  
chissements dans un café avec le maréchal  
des logis du 5ème cuirassiers, contre lequel il  
avait lutté dans l'assaut. Dès que l'envoyé  
de Schiller eut fait part à de Cerny de la  
commission dont il était chargé, celui-ci se  
leva en bondissant, et tout en rajustant à la  
hâte ses vêtements, en remettant son sabre,  
il s'informait de la cause de la querelle de Ver-  
mont avec un homme qu'il ne connaissait pas.

"Cet homme avec qui l'ami de Monsieur  
a affaire, demanda le maréchal des logis de  
cuirassiers au tambour-maitre, ne serait-ce  
pas par hasard le sergent Schiller, maître  
d'armes, dans votre bataillon?"

— Oui, répondit le prévôt.

— En ce cas, reprit le cuirassier en  
s'adressant à Théodore, je tremble pour  
votre camarade; ce Schiller est connu dans  
tout le corps d'armée pour un bretteur fini;  
c'est ce que nous appelons une pratique  
dans toute la force du terme; chacun le  
déteste et le méprise, mais on le craint parce  
qu'il a la main meurtrière.

— N'est-ce pas que c'est un homme inter-  
ressant, qu'un affable de l'ignoble nom de Bour-  
reau des crânes, et dont j'ai entendu parler?  
— Précisément, répondit ensemble le  
tambour-maitre et le cuirassier.

— Partons vite et allongeons le pas, dit  
Théodore en s'élançant hors du café.

— Si cela ne vous contrarie pas, je vous  
accompagnerai, dit le cuirassier en rejoignant  
dans la rue Théodore, qui déjà s'éloignait à  
grands pas; quoique appartenant à la grosse  
cavalerie, vous verrez que je suis encore  
assez lesté pour vous suivre.

— Vous me ferez plaisir, répartit Théo-  
dore; et les deux sous-officiers suivirent le  
tambour-maitre, qui leur servait de guide.

Pendant ce temps-là, Vermont et son  
adversaire étaient arrivés sur le terrain. Les  
témoins avaient fait choix d'un emplacement  
convenable, où le vent et le soleil étaient  
partagés également entre les deux combat-  
tants; puis, comme on n'avait pas d'autre  
arme que celle que chacun d'eux portait,  
c'est-à-dire le briguant de fantassin, il fut  
convenu qu'ils se battraient avec cette arme  
jusqu'au premier sang. "Vous entendez,  
jeune homme, dit Schiller à Vermont; seu-  
lement je vous prévins que le premier sang  
que je tire à mon adversaire est ordinaire-  
ment le dernier, car après il ne lui en reste  
plus une goutte dans les veines."

Quand Vermont se fut rapproché de son  
adversaire, celui-ci lui dit: "Pour arran-  
ger convenablement notre affaire, nous avons  
besoin de témoins; si vous voulez, je vais  
envoyer à l'hôtel des Trois-Couronnes le  
tambour-maitre, que voici; il invitera, de  
votre part, celui ou ceux des sous-officiers  
que vous lui désignerez, et de la mienne,  
un ou deux de mes amis. Cela vaudra

mieux que d'aller nous-mêmes dans cette  
réunion; on pourrait soupçonner quelque  
chose; cela ferait du bruit, et je pense que  
vous tenez, comme moi, à l'éviter. En  
attendant, nous nous promènerons en fumant  
notre pipe, au milieu de la foule qui com-  
mence à encombrer les allées."

Vermont ne fit pas d'objection; seulement  
ayant aperçu un soldat de sa compagnie qui  
se promenait avec quelques camarades, il  
lui dit d'accompagner le tambour-maitre et  
de prévenir le sergent Cerny qu'il l'atten-  
dait, ou à son défaut le sergent Jacquet.

Vingt minutes après les témoins arrivè-  
rent, à l'exception de Cerny, qui ne s'était  
pas trouvé dans la salle quand l'envoyé de  
Vermont s'y était présenté. Comme il y  
avait en ce moment un assez grand nombre  
d'officiers et de bourgeois sur la promenade,  
on convint, pour ne pas exciter les soupçons,  
de se rendre séparément, chaque adversaire  
avec ses deux témoins, à un petit bois que  
tous connaissaient, et qui était situé à cent  
pas du champ de manœuvre habituel des  
troupes. Pendant le trajet, chaque antago-  
niste expliquait l'affaire à ses témoins, et  
arrivés sur le terrain, ceux-ci se réunirent  
de part et d'autre pour régler les conditions  
du combat.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, il s'est fait un  
changement notable dans nos mœurs, même  
dans nos mœurs militaires, relativement à  
cette coutume barbare du duel, qui s'est per-  
pétuée jusqu'à nous, malgré les efforts de la  
religion, de la civilisation et des lois. Le  
duel, même dans l'armée, est devenu beau-  
coup plus rare qu'autrefois; et si la législa-  
tion n'a pu encore l'abolir entièrement,  
l'usage le tolère, il est vrai, mais pour des  
cas rares, et en l'entourant de certaines  
précautions propres à en prévenir une  
partie des abus. Le dueliste de profes-  
sion a cessé d'être en honneur comme il  
l'était à l'époque dont nous parlons; il est  
tombe dans le juste mépris que mérite un  
faux brave qui ne brille que parce qu'il est  
expert au meurtre, et dont tout le courage  
consiste dans l'adresse et dans l'habitude.

Aujourd'hui les témoins empêcheraient for-  
mellement un combat pour des motifs aussi  
ridicules et aussi futiles que ceux qui allaient  
autrefois faire courir les hommes à la mort.

Quand Schiller s'était aperçu que le ser-  
gent de Cerny n'était pas venu servir de  
second à son camarade, il en avait été vive-  
ment contrarié: "Cours vite, avait-il dit  
tout bas à son prévôt le tambour-maitre;  
tâche de le découvrir, et dis-lui que son ami  
l'attend pour être son témoin; tu l'amèneras  
toi-même par le chemin le plus court, et  
attends que nous irons sans nous presser et  
comme en nous promenant, nous arriverons  
encore à temps. Je veux en finir avec cet  
homme pendant que j'y aurai la main."

Le prévôt partit aussitôt, et cette fois il  
trouva de Cerny qui prenait quelques rafraî-  
chissements dans un café avec le maréchal  
des logis du 5ème cuirassiers, contre lequel il  
avait lutté dans l'assaut. Dès que l'envoyé  
de Schiller eut fait part à de Cerny de la  
commission dont il était chargé, celui-ci se  
leva en bondissant, et tout en rajustant à la  
hâte ses vêtements, en remettant son sabre,  
il s'informait de la cause de la querelle de Ver-  
mont avec un homme qu'il ne connaissait pas.

le sabre au poing, se tenant de chaque côté  
des combattants, donnait le signal, et les  
deux adversaires tombèrent aussitôt en garde.

Pour tout honneur, un peu habitué aux  
exercices de l'escrime, il était évident que  
Vermont n'était pas de force à lutter contre  
son terrible adversaire. Cependant, comme  
il n'apportait dans cette lutte ni animosité  
ni colère contre son agresseur, il conserva  
longtemps son sang-froid, et soutint avec  
avantage les premières attaques; mais il  
s'échauffa par degrés, et l'emportement suc-  
cédant au calme, il s'abandonna peu à peu  
à son impétuosité naturelle. Oubliant toute  
réserve, il attaqua à son tour avec plus d'au-  
dace que de prudence, et son antagoniste,  
profitant d'un instant où il s'était découvert,  
lui plongea son sabre dans le côté droit.

En ce moment Théodore arrivait sur le  
lieu du combat, et recevait dans ses bras  
son ami chancelant. Le sang sortait en  
abondance de sa blessure; déjà Louis pâlis-  
sait et allait s'évanouir, quand le maréchal  
des logis de cuirassiers, qui avait eu de la  
peine à suivre Théodore, arriva à son tour  
et dit à ce dernier: "Confiez-moi votre  
ami; ces sortes de blessures-là me sont con-  
nues; donnez-moi du linge et je vais lui  
mettre un premier appareil en attendant  
qu'on appelle un chirurgien." Théodore  
s'empressa de donner son mouchoir, déchira  
une manche de sa chemise; son camarade  
Jacquet en fit autant, et le cuirassier pro-  
céda aussitôt au premier pansément du blessé.

Tous les témoins, des deux côtés, s'étaient  
rangés autour de Vermont et du maréchal  
des logis, s'apprêtant à transporter le blessé  
en ville aussitôt que l'appareil aurait été  
posé.

Pendant ce temps-là, Schiller, debout à  
quelques pas du groupe, regardait tranquille-  
ment cette scène. Il avait les bras croi-  
sés; sa main droite passée sous le bras  
gauche tenait encore son sabre nu, dont la  
pointe baissait et était tachée de sang; son  
attitude était quelque chose de cynique et  
de provocant; ses témoins eux-mêmes en  
furent révoltés, et l'un d'eux lui dit: "Que  
faites-vous ici, Schiller? ce n'est pas votre  
place; vous devriez déjà être parti."

— Moi! répondit-il avec effronterie, j'at-  
tends que l'ami de celui que je viens de cor-  
riger se présente pour le venger; mais il  
paraît qu'il n'est pas pressé, et qu'il aime  
mieux se faire applaudir dans un assaut que  
de risquer d'attraper une boutonnrière comme  
celle de son camarade; ce n'est peut-être  
pas très-brave; dans tous les cas, c'est plus  
prudent."

En présence d'une provocation aussi  
insultante, la modération de Théodore  
l'abandonna. Il se retourna brusquement  
du côté de Schiller, qui restait toujours dans  
la même attitude, et qui se mit alors à si-  
floter, comme s'il eût voulu narguer l'ad-  
versaire. Personne plus que de Cerny n'avait  
horreur du duel, nous l'avons déjà dit; sa  
raison, aussi bien que ses principes de morale  
et de religion, lui avaient toujours fait res-  
pecter l'abandon. Il se retourna brusquement  
du côté de Schiller, qui restait toujours dans  
la même attitude, et qui se mit alors à si-  
floter, comme s'il eût voulu narguer l'ad-  
versaire. Personne plus que de Cerny n'avait  
horreur du duel, nous l'avons déjà dit; sa  
raison, aussi bien que ses principes de morale  
et de religion, lui avaient toujours fait res-  
pecter l'abandon.

Celui-ci, en le voyant approcher, se mit aus-  
sitôt en garde, en disant avec un rire sar-  
donique: "Tiens, tiens, comme il y va main-  
tenant! Il n'y a tel pour être brave qu'un  
poltroon échauffé; mais, camarade, pour un  
héros de salles d'armes, vous oubliez les  
leçons que vous avez reçues de vos maîtres,  
et vous devez savoir qu'on ne



Samedi dernier, 25 courant un nommé François-Xavier Messier de Ste. Marie a été égaré, entre les Soixantes et le Grand-Rang par l'Express de Québec qui laisse la Pointe St. Charles à 4 heures. Mutilé de la manière la plus horrible et la plus atroce, le malheureux fut mis dans un char et porté en cette ville au Montréal Hotel, où il expira quelques instants après. Une enquête sévère a été instituée pour moussier le coronaire du district; nous allons donner les principaux témoignages de cette enquête, persuadés que nos lecteurs y trouveront la même sentiment pénible que nous y avons trouvé nous-mêmes.

Voici les noms des jurés: messieurs D. G. Morison, Président, Maurice Buckley, A. S. Archambault, E. Laline, J. Woodhouse, P. Houde, C. Papeau, M. Plamondon, F. N. St. Pierre, N. Germain, C. Laline, J. B. Resher, J. B. Germain, C. F. Barnes.

Pierre Messier, Cultivateur de Ste. Marie étant assermenté dépose et dit:

J'ai soixante ans, et le corps que l'on me montre actuellement est le cadavre de F. X. Messier, mon frère, âgé de quarante cinq ans. Il était journalier et demeurait à Ste. Marie d'où il était parti depuis trois semaines, et il travaillait pour la Compagnie du Grand Tronc du Chemin de fer du Canada. Je sais que le dit F. X. Messier a tombé plusieurs fois d'épilepsie. Il usait souvent de boissons spiritueuses avec excès. Il supportait peu la boisson. Il était attendu chez lui samedi dernier et sa voiture était venue au-devant de lui. Le défunt est très pauvre.

Julien Ménard, cultivateur de St. Mathias, étant assermenté dépose et dit:

J'ai quarante cinq ans. Je reconnais le corps qui est devant moi pour le cadavre de François-Xavier Messier, mon beau-frère. Je sais que le défunt tombait d'épilepsie. Il prenait quelquefois de la boisson avec excès, et était très pauvre, et laisse six enfants et sa femme.

Charles Beaudry, cultivateur de Lapréparation étant assermenté dépose et dit:

J'ai 15 ans. Sur la terre de Prudent Gaudin, dans le Grand Rang, dans la paroisse de St. Hyacinthe, et nous avons vu sur la ligne quelque chose que nous avons cru être un homme et nous nous sommes hâtés pour l'aller attendre, car nous venions de voir des chars, mais les chars ont passé devant nous sans nous avoir vu. Je n'ai pas entendu ni le sifflet ni le cloche des chars. Les chars ont diminué de vitesse en arrivant à une quarantaine de pieds de l'homme. Sont arrivés à un arpent environ du corps et sont retournés et le monde a emporté le corps. J'étais à 10 ou 12 arpens lorsque j'ai vu l'objet sur la ligne pour la première fois. C'était vers 5 heures P. M. et le train venait de Montréal. L'homme me paraissait couché sur la ligne. Je n'ai pas fait de signes à l'ingénieur. Je ne puis dire si c'est ce train là ou un autre train qui lui a brisé les jambes. J'ai entendu dire depuis qu'il avait sifflé. Les jambes saignaient. J'ai vu les chars passer devant et il a fait deux ou trois culbutes. Il était plus facile pour l'ingénieur de le voir que moi. Il faisait assez clair, et l'ingénieur pouvait le voir à une dizaine d'arpents.

Michel Rainald, journalier de St. Hilaire, étant assermenté dépose et dit:

J'ai cinquante six ans. Samedi dernier je suis parti d'ici par la ligne du chemin de fer, à deux heures après midi, et j'ai rejoint la personne dont le corps repose ici, à une quarantaine d'arpents au-delà du chemin du Grand Rang, assis sur le chemin, allongé sur sa pipe, et m'a offert de prendre de la boisson, et dit qu'il venait de travailler sur les trains de bois. Nous sommes ensuite repartis, et le défunt ne m'a pas paru ivre, mais un peu gai, et il a pris de la boisson à même sa bouteille, et a mangé ou cinquante arpent du chemin des Soixantes, j'ai vu venir un train de bois, venant du côté de St. Hyacinthe, et j'ai dit au défunt de se mettre à côté de la ligne, ce qu'il fit, et je continuai ma route. Après avoir fait environ trois arpent, je me suis retourné pour voir les chars, et le défunt venait alors du côté de St. Hyacinthe, à l'endroit des chars, et je lui criai deux ou trois fois, mais il n'a pas fait attention à mes cris. C'était un train d'Express et non un train de bois. Lorsque l'Express de l'autre côté de la baie, longeant les Soixantes, et le défunt a voulu l'arrêter pour embarquer. Un des hommes sur le hand-car avait une lampe, et ils étaient tous les deux à l'arrêt. J'ai vu le même hand-car revenant des Soixantes et le freight était passé alors. J'étais à 10 ou 12 arpent du chemin du pont des Soixantes, quand je rencontrai le hand-car revenant et à une trentaine d'arpents de l'endroit où j'avais quitté le défunt. On est venu chez moi ce matin me demander de venir ici pour cette affaire et c'est la personne que l'on me montre actuellement, (James McAulay).

William Todd, de la Pointe Lévi, étant assermenté dépose et dit:

J'ai 30 ans. Je suis ingénieur depuis 7 ans. Je conduis les trains No. 1 et No. 2, depuis environ 4 mois entre Montréal et Québec. Dans l'après midi de samedi j'étais inférieur sur le train No. 1, qui laisse la Pointe St. Charles à 4 heures et dix minutes. Avant d'arriver à St. Hyacinthe, j'arrêtais les chars à trois stations: à St. Lambert, à Bécot et à St. Hilaire. Duncom Dewall, le chauffeur, était le seul qui fut avec moi dans l'engin, samedi après midi. Nous allions d'une vitesse de 35 milles à l'heure. En allant de cette vitesse on peut voir un homme sur le chemin à une distance d'un quart de mille. Il est du devoir d'un ingénieur d'être sûr ses gardes quand il n'est pas occupé dans l'engin. On suppose ordinairement le cloche ou l'on sifflait la machine quand quelque chose obstrue le chemin. Durant cette après midi on voyait assez bien pour distinguer un homme à une distance de 200 pieds. Je suis informé que le train passa sur le corps d'un homme à 3 ou 4 milles de St. Hyacinthe. Je ne soupçonnais pas qu'il fut un homme quand je vis d'abord l'objet qui me paraissait être une touffe d'herbes. J'étais alors à environ 400 verges de l'objet, à environ 200 verges, je fis siffler la machine et arrêtais la vapeur. Un train qui fut 35 milles à l'heure ne peut être arrêté que dans l'espace de 300 verges. Je n'ai jamais essayé d'arrêter un train à une distance donnée. Le corps que je viens de voir me paraît être le même que celui sur lequel un train est passé samedi. Je ne savais pas que l'objet sur lequel je passai fut un homme jusqu'au moment où j'arrêtai, ce qui était à une distance de 50 à 100 verges en deça. Quand j'arrêtai le train je laissai mon engin et vis le défunt sur la ligne. Je ne pensais pas avoir passé sur lui parce que l'apparence des blessures et la sanglante que je vis me firent supposer que l'accident était arrivé quelque temps auparavant. Je pense que la touffe d'herbes que je supposais avoir vu en premier lieu était le même objet que je reconnus pour être un homme après que j'eus arrêté mon engin. Quand je vis le défunt il était étendu en dehors de la ligne sur le dos; la tête du côté de Montréal et à environ quatre ou cinq pieds de la ligne. Les pieds étaient tournés vers la ligne et distants d'environ un ou deux pieds. Je rencontrai le train de freight à la station de St. Hilaire. Ce train arriva à l'avant moi. Je ne me rappelle pas avoir vu un hand-car de ce côté de St. Hilaire. Je n'ai parlé ni au conducteur du freight ni à aucune autre personne du train. Je pense que il y avait des hommes qui se trouvaient à la traversée quand je reviens sur mes pas. Je ne me rappelle pas les avoir vus avant d'être arrêté.

Duncom Dewar, de la Pointe Lévi, étant assermenté dépose et dit:

J'ai 37 ans; je suis chauffeur sur les trains No. 1 et 2 depuis environ 3 ans. J'étais sur le train No. 1 samedi après midi le 25 courant. Il est du

devoir du chauffeur de veiller quand il n'est pas occupé ailleurs. Cet homme que je viens de voir ressemble à celui que j'ai vu sur la ligne quand nous arrivions à environ 3 ou 4 milles de St. Hyacinthe. Avant d'arrêter le train, la machine siffla à plusieurs reprises. Je vis un objet sur la ligne avant d'arrêter les chars mais ne pu distinguer ce que c'était. Le corps était en dehors de la ligne et sur le dos. Ses pieds étaient le plus près de la ligne.

Philippe Mores, de Québec, étant assermenté dépose et dit:

J'ai 38 ans et suis conducteur des trains No. 1 et No. 2 entre Montréal et Québec. J'étais conducteur du train No. 1 samedi après midi, le 25 courant. Après avoir arrêté le train je descendis et allai seulement le reconnaître le corps d'un homme sur le chemin. Je pense que le corps que je viens de voir est celui qui a été vu sur la ligne. Le défunt n'était pas mort alors; il se plaignait. Le sang de ses blessures me paraît très noir. Le corps était juste dans la position décrite par les témoins précédents. La distance des chars de l'objet sur lequel ils passèrent était d'environ 100 verges.

Georges Leclerc, Ecr. Médecin, de la Cité de Montréal, étant assermenté dépose et dit:

J'ai trente six ans, sachant de par cœur à bord du train Express l'Express Montréal pour Québec à quatre heures après midi. Le conducteur était M. Mores. Je pense que la personne que voit et l'ingénieur du dit train. Entre les Soixantes et le Grand Rang j'ai vu dans le champ trois personnes à cheval allant au trot. Tout à coup les chars sont arrêtés et quelqu'un a dit que les chars étaient passés sur un homme. Je suis descendu du char, et je me suis rendu près de la personne qui n'était pas encore morte, comme me l'a prouvé les pulsations de son pouls. Les trois personnes qui étaient à cheval et un prêtre et une couple d'autres personnes ont été rendues avant moi au corps. J'ai voulu découvrir si la personne était en bois mort mais je n'ai pu le constater. La personne avait aux jambes des blessures qui m'ont paru avoir été faites récemment, j'ai vu arriver près du corps M. Mores et une autre personne qui, par son langage, m'a paru être l'ingénieur. Quelqu'un disait que le blessé devait être quelqu'un qui était tombé du train qui j'ai pris pour l'ingénieur, et qui est au meilleur de ma connaissance la personne que l'on vient de me montrer, à dit qu'il n'avait pu voir que l'homme était étendu la face contre terre, et les bras étendus. Les chars se sont arrêtés deux arpent au-delà de l'endroit où le corps a été vu. L'accident est arrivé entre le No. 27 et le No. 28 des milles. Je ne pense pas que l'heure de l'accident on put reconnaître que ce fut un homme à plus de quarante ou cinquante pieds. Je n'ai pu distinguer du lieu où sont arrivés les chars, et c'était un homme. Le corps était en dehors des lisses. Je suis sous l'impression que le sang sur les pantalons était pas coagulé, et les contusions me paraissent récentes, et il n'y avait pas beaucoup de sang. J'ai vu à mettre le corps dans le char à bagages. Je pense que c'est défendu de passer sur la ligne du chemin de fer, je ne suis pas positivement. Je n'ai pu distinguer que ce fut un homme qu'à 10 ou 12 pieds du corps.

Mugloire Turcot, Ecr. Médecin, de St. Hyacinthe, étant assermenté dépose et dit:

Samedi dernier, vers six heures du soir ayant été appelé pour un homme qu'on disait avoir été égaré par les chars, je me rendis dans l'appartement voisin où, repose actuellement le cadavre; il était alors vivant mais sans pouls et froid, et il expira quelques minutes après sept heures. Il avait les extrémités inférieures broyées dans presque toute leur étendue, tellement qu'il aurait été impossible de lui sauver la vie, si on eût pu lui procurer des secours au moment de l'accident.

Charles Buckley, Ecr. Médecin, de St. Hyacinthe, étant assermenté rend un témoignage corroborant en tout le témoignage du Dr. Turcot.

John McNulty, journalier de St. Hyacinthe, étant assermenté dépose et dit:

J'ai dix-huit ans, je travaille sur le chemin de fer depuis cinq ou six semaines; j'ai été engagé par J. A. McDonald. J'ai été employé samedi 27 courant par M. Bell sur un hand-car avec un certain Aubertin. Nous sommes partis des Soixantes vers 1 heure ou 1 heure et demi. En chemin nous avons rencontré un homme. Nous sommes arrivés au Grand-Rang et nous sommes retournés immédiatement. Il venait un train derrière nous; et est passé environ 20 minutes après notre arrivée aux Soixantes. Je suis reparti des Soixantes avec un autre du nom de Ludger et je ne puis pas dire le nom de famille vers 3 heures et demi sur le même hand-car. Je suis venu environ 2 ou 3 terres en deça de la route des Soixantes. Quand j'étais avec Aubertin et que je retournais aux Soixantes nous avons rejoint 2 hommes dont l'un portait ce me semble un rouleau de cuir. Quand je revins avec ce nommé Ludger je pense, mais je ne suis pas bien sûr, avoir rencontré un homme qui portait un rouleau de cuir. L'Express venait alors derrière nous. J'ai entendu siffler à environ un mille de l'endroit où je m'arrêtai pour travailler; j'ai vu que l'Express arrivait. Je ne suis pas allé à la place où j'ai vu les chars arrêtés.

Charles Dodelin de la Présentation est assermenté dépose et dit:

J'ai 26 ans. Samedi après midi 25 courant j'étais sur la terre de Prudent Gaudin à cheval avec 2 hommes Tétraud et Bourgeois. A environ 10 arpent de la ligne nous aperçûmes quelque chose sur la liste; voyant venir les chars, nous lancâmes nos chevaux, arrivâmes à la ligne avant les chars. En arrivant à la clôture nous attachâmes nos chevaux. Nous avions à peine sauté à terre que les chars arrivèrent et passèrent sur le corps de l'homme qui était étendu sur la ligne. Quand les chars passèrent sur cet homme il fut à 3 culbutes. Nous nous approchâmes alors; les chars arrêtaient et reculèrent; j'allai à l'embarquer le corps; l'homme avait plus de mal à la jambe droite qu'à la gauche. Les chars arrêtaient à 2 ou 3 arpent environ de l'endroit où l'accident arriva. Quand je vis l'homme avant l'accident il paraissait couché sur le ventre, entre les lisses et la tête vers St. Hilaire; après l'accident il était en dehors des lisses à 2 pieds à peu près des lisses, sur le dos et la tête du même côté. Le sang sortait des blessures; il était rouge, plus rouge que noir et les blessures paraissaient fraîches. Le défunt n'avait aucun mal avant que les chars passèrent sur lui, parce que je voyais bien qu'il était étendu entre les lisses. Je n'ai pas entendu sonner ni siffler. Quand j'ai vu l'objet sur les lisses les chars pouvaient être à 30 arpent; ils avaient sifflé ou sonné je l'aurais entendu. Je ne puis dire avec quelle vitesse les chars venaient mais ils n'ont mis que trois ou quatre minutes à arriver à l'objet, de l'endroit où je les vis, c'est-à-dire à environ trente arpent. Deux personnes se rendirent au corps avant nous, c'était des personnes des chars. J'ai reconnu l'objet étendu sur la ligne pour être un homme, à trois arpent. L'ingénieur aurait pu le reconnaître à environ 10 arpent car c'était bien plus facile pour lui de voir que pour nous. Le premier coup qu'il reçut du lui être donné par la herse qui se trouvait devant la locomotive. A la seconde culbute l'homme est tombé à côté des lisses. Selon moi les chars ne ralentirent nullement leur vitesse avant de passer sur le corps. Les chars venaient de St. Hilaire vers 41 ou 43. Le corps ne saignait pas beaucoup.

L'enquête a occupé les jurés durant deux soirées consécutives, lundi et mardi, depuis 7 h. jusqu'à minuit. Le verdict a été comme suit: mort accidentelle causée par les chars, et plus loin le jury ajouta: la responsabilité des jurés regrette le manque d'attention de l'ingénieur en cette occasion.

monieur le coronaire Blanchard a droit à de légitime éloges pour l'empressement, la prudence et le zèle qu'il a déployés dans tout le cours de cette enquête.

—Nous lisons dans le Courrier du Canada:

Nous traduisons ce qui suit de l'Oil Springs Chronicle, nouveau journal publié dans un village où s'exploite sur une grande échelle l'huile de pétrole, dans le Haut-Canada:

Le Baron Boileau, Consul Général de France, résidant à Québec, était dans notre ville samedi dernier dans le but de visiter pour son propre compte la place et d'obtenir des informations relativement à l'exploitation de l'huile de pétrole, en vue de l'établissement d'un commerce direct de cet article avec son pays.

Le Baron est un homme de science et désire se mettre au fait de toute chose nouvelle ou utile, surtout de choses dont les sujets du souverain qu'il représente pourraient tirer profit. Il a déjà fait sur l'huile de pétrole canadienne un rapport basé sur des informations obtenues de différentes sources. Ce rapport était adressé à un corps scientifique de Paris; il a été publié dans le temps dans les Annales des Mines et a mérité de la part du corps des louanges et des remerciements à son auteur. Il se propose d'en faire dans peu un autre qui paraîtra en temps et lieu dans le Chronicle. Comme on ne se sert pas en France d'huile de charbon ou d'autre huile qui soit à meilleur marché que la pétrole, cette dernière, une fois introduite deviendra bientôt un moyen d'éclairage, comme elle l'est devenue partout où on l'a essayée.

On tire aussi dix autres produits, outre l'huile d'éclairage, de l'huile brute, et tous ou presque tous ces produits sont séparément plus précieux que le premier et en France, seulement trois par cent environ de la pétrole sera perdu. Les français, croyons-nous, sont regardés comme les plus grands chimistes du monde, et il n'y a pas de doute que s'ils se mettent complètement au fait de l'huile de pétrole, la France sera définitivement le meilleur marché qu'elle puisse trouver en Europe, les français trouvant toujours à appliquer les différents produits à de nouveaux usages. De plus la pétrole n'est pas sur la liste des huiles soumises à un droit d'entrée. C'est grâce au Baron Boileau, à ses représentations et à ses efforts qu'on a accordé cette exemption. Nous avons trouvé dans M. Boileau une personne très agréable et comme il était seul et tout-à-fait étranger parmi nous et qu'il n'est resté ici que deux ou trois jours, nous avons consenti avec plaisir, sur sa demande, à nous constituer son cicérone pour l'occasion, à lui expliquer les principaux détails qui pouvaient l'intéresser et à lui donner toutes les statistiques et autres informations que nous pouvions lui donner et qui pouvaient l'intéresser.

—Nous empruntons le fait suivant à l'Estafette du Sud de la Nouvelle-Orléans:

"Il y a eu à celle des deux habitations Millaudon qui est sur le chemin de Barataria, une révolte des nègres avant-hier matin, et l'économie a été tué par cinq d'entre eux. M. Millaudon, s'étant rendu à cette habitation, avait été prévenu par l'économie des mauvaises dispositions de l'atelier, et il leur avait signalé un chef du mouvement. M. Laurent Millaudon, le fit venir et lui adressa des reproches, auxquels le nègre répondit avec une telle insolence que M. Millaudon lui donna un coup de fouet; le nègre s'élança sur lui pour le terrasser; alors M. Clémentin Millaudon le renversa d'un coup de bâton.

Le nègre, reprenant ses sens et se sauva dans sa cabane d'où il revint bientôt avec une hache; mais un autre nègre la lui arracha et il s'enfuit dans les cannes. M. Millaudon croyant l'affaire finie, quittèrent l'habitation et revinrent sur le fleuve. A peine y étaient-ils qu'on vint leur annoncer que les nègres étaient en pleine révolte, et que l'économie avait été tué.

—Ils allèrent immédiatement chercher quelques soldats fédéraux au Canal de la compagnie et reprirent le chemin de l'habitation. En route, ils rencontrèrent le cortège des nègres qui arrivaient au chemin de fer avec tout leur ménage, leur butin, leur volaille; ils virent aussi une charrette où se trouvait le corps de l'économie enveloppé d'un drap, et deux de ses assassins qu'il avait blessés en se défendant.

Il paraît qu'il avait été attaqué par cinq d'entre eux, pendant son dîner, et il avait la tête fendue à coups de hache et des coups de feu dans la figure. Les assassins se vantaient de leur crime; et tout l'atelier, composé d'environ 150 nègres, avait accompli son exode. Les cinq assassins ont été envoyés au colonel Thomas, à Alger.

Deux autres habitations de ce même chemin de Barataria ont vu aussi partir leurs nègres il y a quelques jours, mais avec des circonstances moins cruelles; ce sont celles de M. Osborne et de Mme Staekhouse.

—On lit dans l'Observateur de l'Asie:

"Voici l'histoire de chasse la plus originale qui puisse égarer un banquet de la Saint-Hubert.

"Nous laissons raconter par notre correspondant de St. Goban, qui est l'un des principaux acteurs de la scène.

"Le 18 de ce mois, vers onze heures du soir, je mettais mon chat dehors avant de me coucher, tandis qu'E... fille du brigadier... entra dans le jardin par la porte de derrière. En ce moment, une poule se précipita dans la chambre en criant, car elle était poursuivie: "Ah! te voilà déjà rentrée, toi! dis-je au chat, et je lui lançai un coup de pied. Mais comme il n'en tenait pas compte et que je le voyais dans l'ombre se jeter sur la poule, je veux te prendre avec la main; il m'échappa et je suis tout saisi de reconnaître un renard. Je m'écriai: "Un renard! un renard!" Aussitôt le brigadier... sauta en bas de son lit, saisit son fusil... mais le renard est terré.

"L'animal, à la vue d'un second adversaire, n'a pu songer qu'à se dérober; et voyant le brigadier sortir de son lit, il fit un bond et y remplace. Il est là sous la couverture, les pattes et le museau sur l'oreiller. Le brigadier en chemise, l'arme à l'épaule, fait tableau; il est tout interloqué. Il n'était pas commode de tirer l'animal de sa cachette

ni de l'y enfumer. Le brigadier était donc obligé de tirer sur son propre oreiller ce nouveau camarade de lit. Il fit feu; la bête atteinte mortellement alla à la paille cassée, elle ne bouge plus. Peu après, je m'approchai pour prendre maître renard, qui me lança un bon coup de dent, car il n'était pas encore mort; j'ai eu que le temps de retirer le main.

"Le lendemain, lorsque cette aventure fut connue, chacun voulut voir les trous des graines de plomb sur l'oreiller pour s'assurer de l'exactitude d'on fait si étrange."

## Nouvelles et Faits Divers.

—Nous avons reçu trois correspondances, l'une d'un Ami de l'Education, une autre de M. Violette et une troisième sur la Colonisation, signée Jean. Nous sommes forcés malgré toute notre bonne volonté, de remettre ces trois correspondances au prochain numéro.

Nous sommes obligés de remettre au prochain No. Quelques Remarques sur l'Education.

Nous avons reçu le MÉMOIRE des propriétaires-éditeurs des Soirées Canadiennes nous l'examinons avec soin, étudierons la question et en causerons, s'il y a lieu, dans notre prochain numéro.

Nous avons pris des arrangements avec un monsieur d'Acton qui nous permettront de donner chaque semaine les prix du marché d'Acton. Nul doute que nos lecteurs nous sauront gré des efforts que nous faisons pour leur fournir le plus de renseignements possibles sur ce qui se passe ici comme dans les environs. Les prix du marché d'Acton diffèrent d'une manière assez sensible avec ceux de St. Hyacinthe comme on pourra d'ailleurs le voir en comparant les deux listes.

—Comme on pourra le voir par un avis qui se trouve dans une autre colonne il y aura vendredi après midi, dans la salle du Marché de St. Hyacinthe, assemblée des Membres du Comité du Crédit Foncier. Nous parlerons de cette assemblée dans notre prochain numéro.

—Les travaux du moulin à farine de cette ville sont terminés: nos cultivateurs apprendront avec plaisir que le moulin commencera à fonctionner sur la fin de cette semaine.

—Il est tombé une quantité assez considérable de neige ici dimanche et lundi. Le temps s'est revenu au beau hier: la neige est presque entièrement disparue. Vendredi après midi de la semaine dernière il tomba une grande quantité de pluie accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Les vétérans de l'endroit disent que ce tonnerre et ces éclairs dans une saison aussi avancée que celle-ci et cette neige précoce nous permettent un long et superbe automne.

—Les travaux de l'exploitation des Mines d'Acton se poursuivent activement on enlève chaque jour des quantités énormes de roche des cavités pratiquées dans les mines; l'autre jour on employa 6 barils de poudre pour un seul coup de mine. L'effet a été prodigieux; la roche qu'on a ainsi pu extraire est vraiment considérable.

—Nous avons eu le plaisir de faire une visite au magasin de monsieur Archambault. Ce monsieur dans sa ligne offre en vente les articles les plus élégants et les plus nouveaux. Surtout en fait de chapeaux nous ne croyons pas qu'on puisse fabriquer rien de plus coquet et de plus fashionable. Nous prendrons la liberté de recommander ce magasin à nos lecteurs et surtout à nos lectrices.

Nous publierons l'annonce dans notre prochain numéro.

—Le Pays d'Hier annonce la démission de T. K. Ramsay, Ecr., l'un des secrétaires de la Commission de Codification.

—Une requête a été présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour la commutation de la sentence du malheureux Mawm, mais il paraît qu'elle a été rejetée et que le soldat-assassin sera exécuté à Montréal vendredi de cette semaine.

—Le montant des offrandes recueillies dans les cités de Montréal, Québec, London, H. C., et Brockville, pour aller au secours des ouvriers anglais en détresse, s'élève, selon un journal, à \$42,433. Montréal figure dans ce montant pour \$25,639; Québec, \$11,106; London, \$2,000; et Brockville, \$400. On recueille actuellement des offrandes à Toronto et à Kingston, et autres villes du Haut-Canada.

—Nous voyons par une proclamation de Son Excellence le gouverneur-général, dans le dernier numéro de la Gazette Officielle, que jeudi 4 décembre prochain, sera un jour d'actions de grâces pour remercier le ciel des faveurs accordées à la Province du Canada dans le cours de l'année 1862. Les deux principales faveurs sont la récolte abondante que nous avons eue et la paix dont nous ne cessons de jouir. La proclamation se termine en invitant tous les habitants du Canada à "réserver et à passer dévotement le dit jour d'actions de grâces."

—Son Excellence le Gouverneur Général a nommé le Révérend William Turnbull Lach, D. C. L., Chanoine de la Cathédrale du Christ-Church à Montréal et Vice-Principal du Collège McGill Membre du Conseil de l'Instruction Publique au lieu et place de Très-Révérend F. Fulford, D. D. le Lord Evêque de Montréal.

—L'Enfant Terrible, frère de l'ex-secrétaire-provincial, dit l'Inquirer de Trois-Rivières, va entrer en nouveau dans le journalisme. Il a acheté le matériel de l'établissement de la défunte Sentinelle, journal publié à Trois-Rivières, avec l'intention de publier un journal à l'Avenir ville, dans les townships de l'Est. Le nouveau journal portera le nom de "Défendeur" et sera sans aucun doute dévoué aux intérêts de la culture et de la politique et de l'annexion.

—Le Mercury annonce de nouveaux retranchements qui viendront d'opérer; ces retranchements sont faits dans l'abolition d'offices et d'employés inutiles ou par la diminution de certains salaires exorbitants et

vont rapporter une économie de \$12,000 par année. C'est une somme qui n'est pas à dédaigner, par le temps qui court partout.

—Vers les 11 heures lundi matin un nommé Timothy Burke, vif et respectable citoyen de Montréal et Assistant Clerc du Marché St. Antoine a été égaré par les chars de la ligne de Lachine d'une manière qui ne laisse presque aucun espoir.

—On nous écrit d'Upton en date du 27 courant:

Un malheureux accident est survenu ici, la semaine dernière qui nous a tout vivement impressionné et qui a jeté dans le chagrin et la douleur une respectable famille de Contrecoeur. Jeudi dernier deux frères, Michel et Joseph Leblanc, étaient occupés à bûcher dans le bois; ils venaient d'abattre un arbre et s'étaient placés sur le corps pour le couper à leur aise par morceaux. Un des frères, Joseph, croyons-nous, perdit tout-à-coup son équilibre et tomba. Dans sa chute il porta la main sur le corps d'arbre au moment même où Michel bûchait sa hache avec force. La main fut coupée transversalement depuis le ponce jusqu'au poignet. Décrire la douleur et le désespoir des malheureux jeunes gens, de celui surtout qui avait porté le coup, est chose impossible. Il se rendit tout deux à la maison de celui qui était travaillé, et la plaie était tellement grave que l'amputation fut jugée nécessaire. Les docteurs Buckley et Lafage furent appelés vendredi et firent l'opération. Michel Leblanc de Contrecoeur et père des deux jeunes accourut sur les lieux; Joseph ne voulait pas consentir à se faire couper la main avant l'arrivée de son père. L'idée de n'avoir qu'une main lui faisait mal. Il est actuellement bien mieux; il est plus résigné sur son sort.

—Le 23 août dernier, dit le Phare de San Francisco, le nommé Prident et son associé s'occupant à nettoyer la roche de leur claim dans la rivière Plumas, trouvèrent un fond de quartz où l'apparaissait par veines d'épaisses. C'est, dit un témoin de la découverte, la plus riche veine qui ait été trouvée en Californie. Le filon traverse la rivière, passé sous le vieux trou de J. W. Thompson et entre dans la montagne près d'un ancien claim qui a donné jusqu'à 1,000 dollars par battée. Il est presque inutile d'ajouter que la veine a été immédiatement claimée sur tout son parcours.

—On lit dans l'Echo du Pacifique:

"Les dernières nouvelles venues de Cariboo sont du 22 août.

Ceux des mineurs qui, à cette époque, étaient en possession de bons claims faisaient pleine récolte et recueillaient de l'or en abondance. D'autres après d'eux, mouraient presque de faim. Les vivres étaient d'une cherté excessive. La viande fraîche se vendait 65 sous la livre et c'était l'élément nutritif le meilleur marché. La misère sévissait cruellement sur le plus grand nombre. On redoutait une réelle famine et ses horreurs. On a vu des mineurs arracher des lambeaux de viande à des chevaux morts afin de s'en alimenter."

RESSOURCES DU SUD.—On lit dans une lettre d'Halifax:

"Nous avons eu récemment dans notre port nombre de grands steamers venant du Sud boudés de coton, et en relâche ici pour prendre du charbon. Plusieurs sont déjà arrivés en Angleterre, et y ont fait de grandes fortunes. Le dernier, le Lloyd, portait 3,000 balles de coton, qui lui ont coûté \$50 par balle au Sud, et qui ont été vendues à Liverpool à raison de \$250, ce qui a donné un profit net de six cent mille dollars, gagnés en trois mois; sans compter le produit de chargement de Liverpool à Charleston, qui se composait de 100 tonnes de poudre à canon à l'épreuve de l'eau, 52,000 carabines anglaises, 5 canons de cent, 50,000 paires de couvertures militaires, autant de paires de bottes ou soliers, et pour \$8,000 livres sterling d'excellents médicaments anglais, destinés à l'armée du Sud. Le tout a été payé en une traite à 60 jours sur Baring Brothers et Cie, comme ont été payées beaucoup d'autres cargaisons, le gouvernement confédéré ayant dans cette maison des sommes énormes placées longtemps avant le commencement de la guerre.

Les journaux de Mobile disent qu'une immense étendue de terres en Georgie, dans l'Alabama, et dans d'autres localités du Sud, où on cultivait habituellement du coton, ont produit cette année 190 millions de boisseaux du meilleur blé du monde, et bien plus encore de maïs."

Les feuilles de Geranium, même de tous les Geraniums, ont l'avantage de guérir les coupures, les écorchures et autres plaies de ce genre. On prend une ou plusieurs feuilles de Geranium que l'on écrase un peu sur un linge; on l'applique ensuite sur la plaie, et il arrive souvent qu'une seule feuille suffit pour la guérison; elle s'attache fortement à la peau environnante, elle aide au rapprochement des chairs et cicatrise la blessure en peu de temps. Ce remède a été éprouvé, il est excellent. Chaque propriétaire devrait avoir sur une des tablettes de ses chais un Geranium (Geranium).

## Naissance.

A St. Simon d'Yamaska, le 24 courant, la dame de M. Gustave Adolphe Gers, une fille. L'Enfant est prié de reproduire.

## Terre à Vendre.

UNE bonne TERRE toute en bon état de culture, de 3 arpents de front sur 43 arpents de haut situé au Petit Rang de St. Hyacinthe à 47 arpents de l'église paroissiale et de la ville de St. Hyacinthe; bien bâtie, d'une bonne maison, grange, hangar et autres bâties.

Pour les conditions, s'adresser à St. Hyacinthe à M.

J. M. PLAMONDON

27 Oct. 1862.

## ECOLE DU SOIR.

Le soussigné informe les Messieurs qui désirent suivre un cours d'études commerciales, qu'au 1er OCTOBRE prochain, il fera une classe du soir de 7 à 9 heures.

Une classe spéciale pour les Dames de 6 à 8 heures P. M.

M. H. OREGAN.

St. Hyacinthe, 22 septembre 1862.

DISTRICT DE ST. HYACINTHE. UN Terme ou Session de la Cour du Banc de la Reine tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. Hyacinthe, SAMEDI LE VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à NEUF heures du matin.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les Prisonniers détenus dans la Prison communale de ce District, qu'ils soient alors là et présent pour agir ainsi contre eux en tant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous juges de paix, Coronaires, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District, assés, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictments et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

O. DESILET, Sheriff.

Bureau du Sheriff, St. Hyacinthe, 28 Octobre 1862.

## AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS pour la construction d'une EGLISE et SACRISTIE en pierre, dans la paroisse de St. Simon, comté de Bagot, seront reçues jusqu'au 3 janvier prochain.

Les plans et devis, par écrit, être vus, chez Alfred Brien, marchand, président des Syndics, à St. Simon. Les Syndics ne s'obligent pas à prendre la plus basse soumission.

